

Attestation

L'organisation suisse pour la protection climatique myclimate, atteste que

ecoLive management environnemental

a effectué une contribution volontaire en faveur de la protection durable du climat en compensant la quantité suivante de CO_{2eq}, participant ainsi à la réalisation de projets à haute valeur environnementale et sociale de myclimate.

Quantité totale 12.27 tCO_{2e}

Projet(s) de compensation 7168 Programme d'activités (PoA) de biodigesteurs en Inde

L'organisme en question est donc autorisé à utiliser le label

Entreprise climatiquement neutre 2016

Zürich, le 2 septembre 2016



René Estermann
Directeur de myclimate

Attestation n° 01-16-198324

myclimate - The Climate Protection Partnership est une fondation à but non lucratif de droit fédéral et au bénéfice d'une exemption fiscale, qui s'engage pour la protection climatique.

Date de la décision: 5 juillet 2011
Numéro de dossier: 11 10 312